

D

# DOCUMENT D'ÉTUDES

## MESURER LES GRÈVES DANS LES ENTREPRISES :

DES DONNÉES  
ADMINISTRATIVES AUX  
DONNÉES D'ENQUÊTES

*Par*  
*Alexandre CARLIER (Dares)*

N° 139  
Août 2008

**Les documents d'études sont des documents de travail ;  
à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs  
et ne représentent pas la position de la DARES.**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ

## RÉSUMÉ

Jusqu'en 2005, les statistiques produites par la Dares sur les grèves étaient établies à partir des signalements effectués par l'inspection du travail. La comparaison de ces données administratives avec deux enquêtes récentes confirme que le nombre de grèves et le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) résultant de ces conflits sont largement sous-évalués par la filière administrative. Cette sous-évaluation est toutefois moins prononcée pour les transports que dans les autres secteurs relevant du contrôle de l'inspection de droit commun (secteurs marchands hors transports et agriculture). Dans le ressort de l'inspection de droit commun, trois quarts des JINT ne sont pas recensés en 2004 contre la moitié en 1992. Cette détérioration de la qualité des remontées administratives au cours de la dernière décennie est notamment liée aux difficultés croissantes du repérage des grèves par l'inspection, avec le recours plus fréquent aux débrayages. À compter de l'année 2005, les statistiques relatives aux grèves sont produites par la Dares à partir de l'enquête « Négociation et représentation des salariés », et non plus à partir des données administratives.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>I. PRESENTATION DES SOURCES.....</b>	<b>5</b>
1. La source administrative .....	5
1.1. Le champ de l'inspection du travail de droit commun.....	5
1.2. Le champ de l'inspection du travail des transports.....	6
1.3. Evolution du nombre de journées non travaillées d'après la source administrative.....	7
2. Les enquêtes.....	8
2.1. L'enquête REPONSE.....	8
2.2. L'enquête annuelle Acemo « Négociation et représentation des salariés ».....	9
<b>II. LA SOUS-EVALUATION DES GREVES PAR LA SOURCE ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>11</b>
1. Principes et limites de la comparaison entre les statistiques administratives et REPONSE.....	11
2. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées d'après REPONSE.....	12
2.1. Ajustement du champ REPONSE.....	12
2.2. La comparaison 1992-2004 sur le champ de l'inspection du travail de droit commun.....	13
2.3. La comparaison 1992-2004 sur le champ de l'inspection du travail des transports .....	14
2.4. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées selon la taille des établissements (inspection du travail de droit commun).....	15
2.5. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées selon le secteur d'activité (inspection du travail de droit commun).....	16
2.6. Evolution des formes de grève et sous-évaluation du nombre de journées non travaillées	17
3. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées d'après l'enquête Négociation .....	19
4. La sous-évaluation du nombre d'établissements ou d'entreprises concernés.....	21
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE : Harmonisation du champ sectoriel de l'inspection du travail avec les données d'enquêtes (REPONSE et Acemo Négociation).....</b>	<b>23</b>
<b>REFERENCES.....</b>	<b>25</b>

## INTRODUCTION

En matière de conflits collectifs du travail, le principal indicateur statistique est le volume annuel de « journées individuelles non travaillées » pour fait de grève (JINT). Cet indicateur correspond à l'ensemble du temps de travail non effectué par les salariés impliqués dans des grèves et est exprimé en jours. En effet, parmi les différentes formes que peut prendre la conflictualité collective du travail, les statistiques établies depuis 1890 par le ministère du travail se focalisent sur une forme de conflit : l'arrêt collectif du travail mené par des salariés dans le but de défendre des revendications professionnelles. Il s'agit de la grève au sens du Code du travail, c'est-à-dire d'une cessation complète du travail, que celle-ci dure plusieurs jours ou quelques heures (on parle alors de débrayage). Par convention, le terme de grève sera ici employé pour parler de tout arrêt collectif de travail, y compris le débrayage. D'autres formes d'actions comme les manifestations, les pétitions ou les grèves du zèle sont donc exclues de ces statistiques<sup>1</sup>. Ces statistiques que l'on qualifie « d'administratives » reposent sur le signalement, par les inspecteurs du travail, des grèves dont ils ont connaissance dans les établissements qui sont de leur ressort géographique.

Ce dispositif de suivi des grèves pose depuis longtemps problème quant à sa fiabilité et à son exhaustivité. Le caractère lacunaire et aléatoire de ce mode de signalement a été mis en évidence par plusieurs travaux menés par le Service Études et Statistiques du ministère chargé du travail et de l'emploi, puis par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares). Le dernier rapport de recherche publié en 2003 par la Dares décrit et explique l'ampleur et la nature des biais de sous-évaluation propres à la source administrative (Brochard, 2003).

À la suite de ce travail d'évaluation des statistiques administratives sur les grèves, cette étude vise à confronter à nouveau ces dernières à des données d'enquêtes. Delphine Brochard concluait, à partir de la comparaison des données de l'inspection du travail et des deux premières éditions de l'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise » (REPONSE) menée par la Dares en 1993 et 1999, que la source administrative sous-estimait de plus de moitié le volume de journées non travaillées pour fait de grève et ne repérait que 16 % des établissements « conflictuels ». Cette sous-évaluation a-t-elle évolué ? Si oui, s'est-elle aggravée et dans quelle mesure ? On peut penser à une détérioration des remontées administratives, notamment parce que, d'après la dernière enquête REPONSE, les salariés recourent plus fréquemment au débrayage, forme d'arrêt de travail difficilement repérée par les inspecteurs du travail.

---

<sup>1</sup> Néanmoins, la Dares produit, grâce aux enquêtes « REPONSE », des statistiques sur ces différentes formes de conflictualité sans arrêt de travail (Carlier, Tenret, 2007).

# I. PRÉSENTATION DES SOURCES

## 1. La source administrative

Le signalement des grèves n'est, en France, accompagné d'aucun acte administratif obligatoire. Il s'agit d'un travail d'information statistique à la charge des inspecteurs du travail.

Les données administratives sur les grèves dans les entreprises sont issues de deux inspections du travail distinctes. Les différences en termes de systèmes de remontées administratives ont des implications statistiques notables.

### 1.1. Le champ de l'inspection du travail de droit commun

Le champ couvert correspond aux établissements relevant du contrôle de l'inspection du travail du ministère chargé du travail. Il ne comprend donc pas l'agriculture, les transports et la fonction publique. Les entreprises nationales (EDF, Gaz de France, la Poste et France Télécom) sont également absentes des remontées de l'inspection du travail.

Le travail de recensement est encadré par une procédure administrative dont sont souvent éloignées les pratiques réelles. Le système d'information sur les grèves est régi par une circulaire du 6 décembre 1982. Il repose sur les signalements effectués par l'inspection du travail.

Les grèves sont distinguées selon l'origine du mot d'ordre entre « conflits localisés » et « conflits généralisés », auxquels s'appliquent deux procédures de recensement différentes. Est considéré comme « conflit localisé » toute cessation collective du travail résultant d'un mot d'ordre interne à un établissement quelconque (ou plusieurs établissements d'une même entreprise). Est considérée comme « conflit généralisé » toute cessation collective de travail résultant d'un mot d'ordre commun à plusieurs établissements appartenant à des entreprises différentes ou à plusieurs entreprises (journées nationales d'action, grèves sectorielles ou plurisectorielles dans une région, etc.). Pour les conflits localisés, l'information de base repose sur les « fiches de début et de fin de conflit », remplies par les inspecteurs du travail pour chaque établissement où s'est déroulé un arrêt de travail. Les fiches sont ensuite agrégées au niveau départemental et éventuellement complétées si nécessaire puisque les informations transmises par les sections d'inspection sont examinées, et font l'objet d'une harmonisation avec celles obtenues par d'autres sources (la presse locale, notamment). Ces états départementaux sont à leur tour agrégés au niveau régional où ils font l'objet d'un contrôle de cohérence interne puis sont transmis à l'administration centrale. Ces fiches alimentent un suivi quantitatif du nombre de grèves et de journées individuelles non travaillées (au sein des DRTEFP puis de la Dares) et une analyse des motifs et issues des grèves (au sein de la Direction générale du travail)<sup>2</sup>. En ce qui concerne les conflits généralisés, les données de base étaient jusqu'en 2001 collectées et consignées au niveau départemental sur un état spécifique, puis transmises à l'administration centrale par l'intermédiaire de l'échelon régional. Depuis 2001, aucun conflit généralisé n'a été recensé dans le secteur privé hors transports.

De fait, la frontière établie en 1975 entre conflits généralisés et conflits localisés a posé problème aux services chargés de cette statistique. Les rédacteurs de la circulaire du 5 mai 1975 en étaient conscients puisqu'ils remarquaient que tout conflit localisé « est susceptible, par le biais des grèves de solidarité notamment, de s'étendre à d'autres entreprises ou établissements, relevant ou non du même secteur d'activité, et par là de se transformer en conflit généralisé ». De plus, les statistiques relatives aux conflits généralisés se sont parfois éloignées de la définition stricte de la circulaire.

---

<sup>2</sup> Ce dispositif a changé depuis 2006 avec la mise en place d'un nouveau système d'information partagé au sein des services du ministère chargé du travail : désormais, les informations figurant auparavant dans des fiches de début et de fin de conflit sont saisies informatiquement par les sections d'inspection.

Cette dernière indique que les grèves survenant dans plusieurs établissements d'une seule entreprise entrent dans la catégorie des conflits localisés. Or, certaines grèves survenant dans plusieurs établissements de grandes entreprises ont été en fait classées dans les conflits généralisés<sup>3</sup>. La distinction a été introduite au cours d'une période – les années 1970 - où les journées nationales d'action, interprofessionnelles ou sectorielles, tenaient une place importante dans la conflictualité française. Nonobstant les insuffisances du système statistique, le nombre décroissant de conflits généralisés recensés au cours des années 1990 traduit également le recul de la forme ritualisée de la « journée nationale d'action » dans la pratique syndicale, du moins hors des entreprises publiques.

## **1.2. Le champ de l'inspection du travail des transports**

Le champ couvert par l'inspection du travail des transports comprend les établissements dont l'activité principale est le transport. Il s'agit des différents types de transport, aérien, maritime, fluvial et terrestre au sens large (transports ferroviaires et urbains, transports routiers, ordures ménagères, autoroutes, etc.).

Les statistiques sur les grèves dans le secteur des transports sont transmises à la Dares par l'Inspection générale du travail des transports (IGTT, rattachée au ministère chargé des transports). L'IGTT dispose en fait de deux types de remontées différents.

La SNCF, la RATP et Air France communiquent à l'IGTT le nombre de grèves et de journées non travaillées. Cette comptabilisation mêle conflits localisés et conflits généralisés, c'est-à-dire non liés à un problème spécifique à l'entreprise (réforme des retraites en 2003 par exemple). Pour les autres entreprises, l'information est collectée à partir des fiches de signalement remplies par les inspecteurs du travail des transports pour les arrêts de travail dont ils ont connaissance, survenant dans les établissements de leur ressort géographique.

Il faut souligner la spécificité de cette double collecte d'informations pour les transports car, contrairement aux autres secteurs couverts par l'inspection de droit commun (ministère chargé du travail), on dispose de remontées centralisées au niveau de très grandes entreprises nationales. Le volume important de journées non travaillées dans les transports provient pour l'essentiel de la SNCF, de la RATP et dans une moindre mesure d'Air France. Ces trois entreprises représentent de 52 à 93 % du total des JINT du secteur des transports, selon les années, au cours de la période 2001-2005. Ces entreprises se caractérisent certes par des traditions syndicales fortes, mais le système de remontée centralisée opère sans doute également un « effet de loupe ». Cela a pour conséquence de renforcer l'idée que les grèves en France se concentrent essentiellement et de plus en plus dans les transports publics et, par extension, dans le secteur public au sens large, fonction publique incluse<sup>4</sup>. Deux facteurs entrent ici en jeu.

D'une part, la remontée est centralisée dans des entreprises dont les effectifs salariés sont très importants. Cette remontée centralisée, interne aux entreprises, capte nécessairement mieux le phénomène gréviste, notamment parce qu'elle peut être liée à la gestion du temps de travail et de la paie, que le repérage aléatoire des inspecteurs qui suppose que ceux-ci soient informés du conflit et qu'ils établissent une fiche de signalement contenant l'ensemble des informations. En particulier celles qui sont indispensables pour le calcul des JINT : le nombre de salariés impliqués et la durée de l'arrêt de travail. D'autre part, les conflits généralisés, nombreux dans ces entreprises nationales, sont inclus dans les statistiques de l'IGTT.

---

<sup>3</sup> « Les conflits du travail en 1989 », Premières Informations, SES, n° 174, juin 1990.

<sup>4</sup> Le même « effet de loupe » intervient également pour la fonction publique d'Etat – non traitée dans cette étude - dont la remontée centralisée au niveau des différents ministères puis de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) prend vraisemblablement mieux en compte les journées non travaillées que l'inspection du travail, d'autant que cette dernière se limite aux conflits localisés.

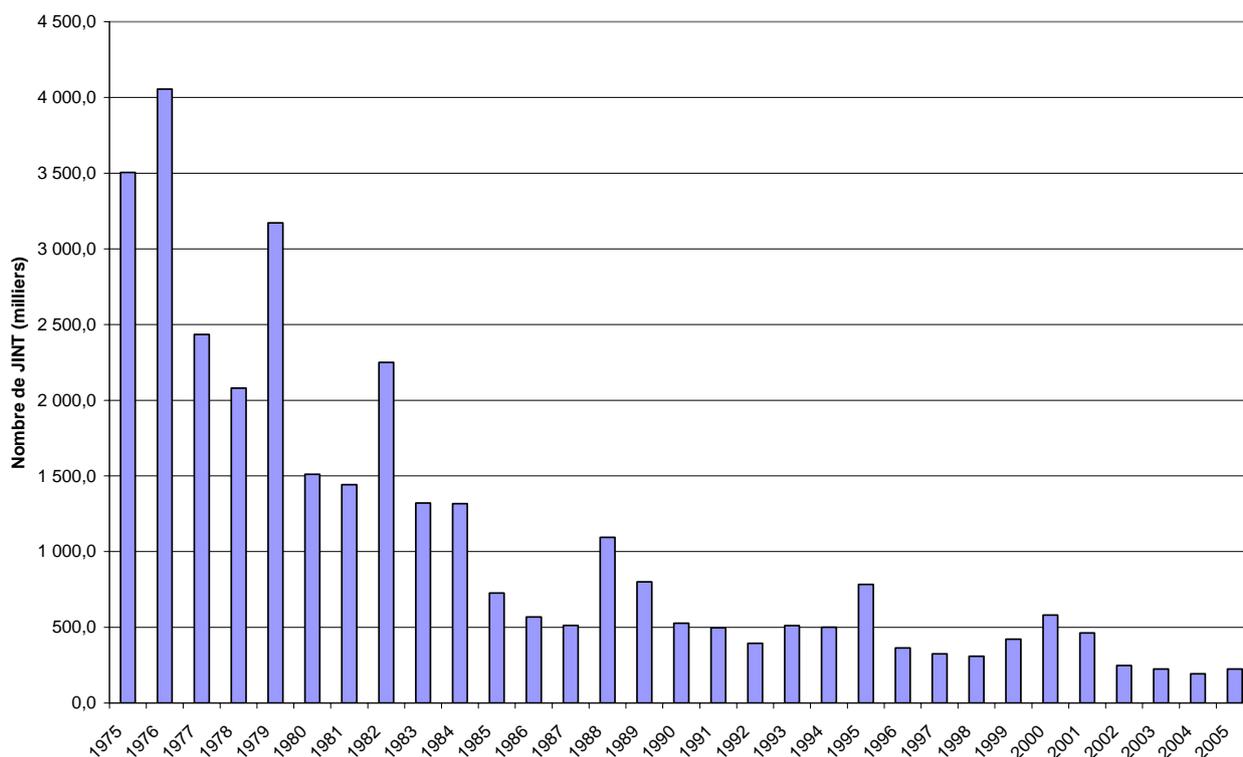
Pour prendre en compte la spécificité des transports, la Dares a scindé en deux séries distinctes les données administratives : l'une concerne les conflits localisés du secteur privé hors transports ; l'autre est relative aux conflits localisés et généralisés dans les entreprises de transport (Carlier, De Oliveira, 2005). En effet, les JINT des transports étaient auparavant agrégées à celles des autres secteurs recensés par l'inspection du travail de droit commun. Cette présentation induisait une confusion entre deux types de grèves distincts, car les conflits généralisés sont très nombreux dans le secteur des transports alors qu'ils ne sont plus recensés pour le secteur privé hors transports.

De même, les données administratives ne sont pas abordées ici comme un bloc homogène, contrairement à l'étude précédente (Brochard, 2003). Les données administratives issues des deux systèmes de remontée (inspection de droit commun et inspection des transports) sont comparées séparément aux données d'enquêtes.

### 1.3. Évolution du nombre de journées non travaillées d'après la source administrative

Depuis le début des années 1980, le nombre de journées de grève recensé décroît fortement [graphique 1]. Après 1985, le volume est constamment inférieur au million de journées, sauf en 1988. Des pics de grèves en 1995 et 2003 sont enregistrés dans les transports, reflétant les mouvements interprofessionnels et des journées d'action dans les grandes entreprises publiques du secteur. Mais pour les entreprises hors secteur public, la tendance décrite par les statistiques administratives est celle d'une décrue quasi ininterrompue depuis la fin des années soixante-dix.

Graphique 1  
Nombre de jours de grève recensés par l'inspection du travail (1975-2005)



Note : conflits localisés, hors transports à partir de 1996.

Source : Dares.

## 2. Les enquêtes

### 2.1. L'enquête REPONSE

L'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise » a pour objectif de comprendre la dynamique des relations professionnelles au sein des établissements, entre les directions, les institutions représentatives du personnel et les salariés. Le questionnement porte sur la présence et la nature des instances de représentation du personnel, la tenue de négociations collectives, l'existence de conflits et la perception du climat social. L'enquête REPONSE, menée par la Dares, a été réalisée pour la première fois en 1993 auprès de 2 700 établissements de toutes tailles et de tous secteurs (hors fonction publique et agriculture), appartenant à des entreprises de plus de 50 salariés (hors Corse et DOM-TOM). Elle a été rééditée en 1999 et 2005, auprès d'environ 3 000 établissements à chaque fois. Les éditions de 1999 et 2005 diffèrent de la première quant à l'échantillon retenu qui comprend désormais les établissements d'au moins 20 salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise à laquelle ils appartiennent.

Cette enquête, qui procède par entretien en face à face, comporte un volet « représentant de la direction » et, quand cela s'est avéré possible, un volet « représentant du personnel », auquel est venu s'ajouter, en 1999, un volet « salarié ». La confrontation de ces trois volets révèle que représentants du personnel et salariés déclarent plus de conflits collectifs que les directions. Même si les écarts de déclaration sont moins importants pour les grèves que pour les actions collectives sans arrêt de travail (pétitions, manifestations, etc.), les déclarations des directions donnent une image atténuée de la conflictualité (tableau 1). L'enquête REPONSE 2005 indique que les déclarations du représentant de la direction et du représentant du personnel sur l'existence de grèves au sein de l'établissement sont discordantes dans 40 % des cas (Carlier et Tenret, 2007 ; Coutrot, 1996).

Tableau 1

#### Part des salariés concernés par au moins un conflit collectif au cours des trois dernières années (2002-2004)

*En % de salariés concernés*

	Selon les représentants de la direction	Selon les représentants du personnel	Selon les salariés
Grève ou débrayage	34,8	43,8	43,2
Conflit collectif sans arrêt de travail	39,7	57,3	38,8
Ensemble des conflits collectifs	50,7	63,3	50,1

Lecture : d'après les déclarations des représentants de la direction, 34,8 % des salariés travaillent dans un établissement qui a connu une grève ou un débrayage au cours des trois dernières années.

Champ : établissements de 20 salariés et plus ayant un représentant du personnel.

Source : enquête REPONSE 2005 (volets « représentant de la direction », « représentant du personnel » et « salariés »), Dares.

Cependant, seul le volet « représentants de la direction » des enquêtes est utilisé ici, car celui-ci recèle le plus d'observations et est le seul permettant des comparaisons robustes entre les trois éditions de l'enquête REPONSE. Représentants de la direction et représentants du personnel sont interrogés sur les conflits collectifs qui se sont déroulés dans leur établissement au cours des trois dernières années. En revanche, la question sur le nombre de jours perdus dans l'établissement pour cause de conflit n'est posée qu'aux seuls représentants de la direction et uniquement pour une année : il s'agit de l'année 1992 dans REPONSE 1993 et de l'année 2004 dans REPONSE 2005.

L'enquête REPONSE dresse un tableau plus complet de la conflictualité dans les entreprises que les

statistiques administratives puisque les directions sont interrogées sur les différentes formes d'action collective : pétitions, manifestations, refus d'heures supplémentaires, ou encore grève du zèle, ralentissements de la production et grèves perlées, autant de modes d'action qui gênent la production sans qu'il y ait arrêt total du travail. Bien entendu, on restreint ici la comparaison à la grève. Trois formes de grèves étaient proposées dans le questionnaire : « grève de deux jours et plus », « grève de moins de deux jours » et « débrayage » (c'est-à-dire arrêt du travail de quelques heures au plus).

L'harmonisation des champs couverts par les deux sources, enquête REPONSE et fiches de conflit remplies par les inspecteurs du travail, conduit à supprimer du fichier de l'enquête REPONSE des établissements dont la prise en charge administrative échappe en grande partie aux inspecteurs du travail de droit commun (rattachés au ministère chargé du travail). Sont ainsi exclus les établissements publics administratifs, scientifiques, culturels et professionnels, les établissements relevant du secteur des transports, de la Poste, de France Telecom, et enfin les établissements relevant du secteur de l'énergie et des mines (voir annexe).

## **2.2. L'enquête annuelle Acemo « Négociation et représentation des salariés »**

L'enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés dans les entreprises est réalisée depuis 2006 dans le cadre des enquêtes « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre » (Acemo). Elle porte sur un échantillon de 10 300 entreprises, renouvelé par quart chaque année, à l'exception des entreprises de 500 salariés et plus qui sont interrogées de façon exhaustive. Le champ est représentatif des 200 000 entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole en France métropolitaine, qui emploient environ 12 millions de salariés. Chaque questionnaire porte sur l'année civile précédant l'enquête et les premières données concernent donc l'année 2005.

Cette nouvelle enquête permet un suivi statistique annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise, notamment sur le déroulement des négociations collectives entre représentants des salariés et employeurs.

En outre, elle mesure chaque année la part des entreprises qui ont connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail et permet d'identifier les motifs de ces arrêts. La survenue d'un ou plusieurs arrêts collectifs de travail (grève ou débrayage) concerne l'entreprise dans son ensemble. Aussi, dans les entreprises comportant plusieurs établissements, la grève a pu ne toucher que certains d'entre eux. Si plusieurs arrêts de travail sont survenus au cours de l'année, l'entreprise est invitée à additionner le nombre de journées individuelles non travaillées correspondant à chacun de ces arrêts. Par ailleurs, comme dans l'enquête REPONSE, les entreprises peuvent déclarer ici des grèves dont le motif est extérieur à l'entreprise, telles les « journées d'action » interprofessionnelles par exemple.

Le champ sectoriel de l'enquête Négociation est identique à celui de REPONSE. Il couvre l'ensemble du secteur marchand non agricole, y compris les grandes entreprises nationales : EDF, Gaz de France, SNCF, RATP, France Telecom et la Poste (tableau 2).

L'enquête Négociation constitue un progrès important dans l'appréhension statistique des grèves. Elle permet, pour la première fois, de mesurer la part des entreprises concernées, ce qui était impossible à partir des remontées administratives de l'inspection du travail. Menée sur un échantillon plus important que celui de REPONSE, elle donne également une estimation plus robuste du nombre de jours non travaillés pour fait de grève dans les entreprises. À compter de l'année 2005, les statistiques relatives aux grèves sont produites par la Dares à partir de l'enquête annuelle Négociation, et non plus à partir des données administratives (Carlier et Naboulet, 2008).

Tableau 2  
**Comparaison des sources relatives aux grèves**

	<b>Enquête REPONSE</b>	<b>Enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés »</b>	<b>Recensement de l'inspection du travail de droit commun</b>
Quelles formes de conflits collectifs ?	<b>Ensemble des conflits collectifs</b> : arrêts de travail (grèves et débrayages) mais aussi d'autres formes d'action collective (pétition, manifestation, grève du zèle, etc.)	<b>Arrêts collectifs de travail</b> (grèves et débrayages)	<b>Arrêts collectifs de travail</b> (grèves et débrayages)
Y compris les conflits « généralisés <sup>5</sup> » ?	Oui	Oui	Non (conflits « localisés »)
Le champ <i>comprend</i>	Les <b>établissements</b> d'au moins <b>20 salariés</b> du secteur marchand non agricole (France métropolitaine)	Les <b>entreprises</b> d'au moins <b>10 salariés</b> du secteur marchand non agricole (France métropolitaine)	L'ensemble des <b>établissements</b> relevant de la compétence de l'inspection du travail (ministère chargé du travail, hors agriculture et transports)
Les grandes entreprises nationales (SNCF, RATP, EDF, etc.)	Oui	Oui	Non <sup>6</sup>
Les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière)	Non	Non	Non
Méthode de collecte	Enquête par entretien en face-à-face	Enquête postale	Recensement par les sections d'inspection (dans la mesure où elles sont informées de l'arrêt de travail)
Nombre d'unités interrogées	2 900 <b>établissements</b> pour le volet « représentant de la direction »	10 300 <b>entreprises</b>	<i>Sans objet</i>
Période de référence	Les trois années précédant l'enquête <sup>7</sup>	Année civile	Année civile
Spécificité de la source	Fournir à intervalles réguliers (tous les six ans environ) une <b>photographie détaillée</b> des relations professionnelles dans les établissements. Permet notamment de suivre l'évolution des formes de conflits collectifs.	Fournir des <b>indicateurs annuels</b> sur la négociation collective et les arrêts collectifs de travail dans les entreprises.	Remontée d'informations essentiellement <b>qualitatives</b> (motifs, initiatives syndicales, formes d'accompagnement, etc.).
Principaux indicateurs disponibles en matière de grève	- % d'établissements concernés au cours des trois années précédant l'enquête	- % d'entreprises concernées au cours de l'année ;  - nombre de JINT	- Nombre de conflits observés (mais impossible d'établir la part des établissements concernés) ;  - nombre de JINT
Disponibilité des résultats (publication)	1 à 2 ans après la fin de l'enquête	Année n+2	Année n+1

<sup>5</sup> Conflits dont le mot d'ordre est extérieur à l'entreprise (mot d'ordre interprofessionnel ou non).

<sup>6</sup> Les conflits du secteur des transports sont recensés par l'inspection du travail des transports (ministère chargé des transports).

<sup>7</sup> REPONSE 2005 porte sur les conflits survenus durant les années 2002, 2003 et 2004.

## II. LA SOUS-ÉVALUATION DES GRÈVES PAR LA SOURCE ADMINISTRATIVE

### *1. Principes et limites de la comparaison entre les statistiques administratives et REPONSE*

Dans son étude, D. Brochard a mesuré la sous-évaluation des statistiques administratives de deux manières :

- 1) En mesurant **la part des établissements repérés** par l'inspection grâce à un appariement entre les établissements dont la direction avait signalé au moins un arrêt de travail dans l'enquête REPONSE (1993 et 1999) et les établissements ayant fait l'objet d'un signalement de l'inspection (fiches de début et de fin de conflit) ;
- 2) En confrontant **le nombre de journées individuelles non travaillées** (sur un champ comparable) issu d'une part des données agrégées de la Dares et d'autre part du volume déclaré par les directions dans l'enquête REPONSE 1993.

Pour les années 1990-1992 et 1996-1998, D. Brochard disposait pour ses appariements de l'identifiant Siret des établissements. En revanche, pour les années 2002-2004, il est impossible de procéder à un tel appariement entre les fiches de conflit et l'enquête REPONSE du fait de l'absence de l'identifiant établissement dans les données administratives. L'approche en terme d'unités concernées est néanmoins présentée, à partir d'une exploitation de l'enquête Négociation 2006 (cf. section 4).

La comparaison avec REPONSE est donc menée principalement en terme de volume de journées non travaillées. Ce travail comporte certaines limites.

Concernant la comparaison du nombre de journées non travaillées, il faut noter que cette question posée dans la première édition de REPONSE en 1993 est malheureusement absente de la seconde (1999) mais réapparaît dans REPONSE 2005. Pour les journées non travaillées, on ne peut donc comparer que deux points : 1992 et 2004. On confronte le nombre de JINT déclaré par les représentants de la direction dans l'enquête REPONSE avec les JINT recensées par l'inspection la même année.

Le champ des enquêtes REPONSE comporte des particularités qu'il convient de rappeler. Tout d'abord, il s'agit d'établissements appartenant à des entreprises d'au moins 50 salariés dans REPONSE 1993 et d'établissements d'au moins 20 salariés dans REPONSE 2005. Du côté de la source administrative, tous les établissements quelle que soit leur taille sont théoriquement couverts. Cependant, les arrêts collectifs recensés pour les petits établissements sont rares et a fortiori le volume des journées non travaillées est très faible pour ceux-ci. Au final, cette restriction relative à la taille des établissements enquêtés n'entache pas la comparaison avec la source administrative.

Le champ sectoriel de REPONSE 1993 est également différent de celui de REPONSE 2005 car il comprend des établissements du secteur public (hôpitaux publics, offices HLM, etc.). En outre, la part du secteur public en 1993 dans l'économie est plus importante qu'en 2004.

Entre 1992 et 2004, les statistiques administratives ont également changé : en 1992, on recense encore les conflits généralisés ; ils représentent même une part non négligeable de l'ensemble des journées non travaillées (27 %), alors qu'en 2004 aucun n'est comptabilisé<sup>8</sup>. Dans l'enquête REPONSE, les conflits ne sont pas distingués selon qu'ils sont localisés (mot d'ordre interne à

---

<sup>8</sup> Ce qui n'exclut pas que, parmi les conflits recensés par l'inspection en 2004, certains auraient pu auparavant être classés comme « généralisés ». Mais leur part est a priori faible.

l'entreprise ou à l'établissement) ou généralisés. Dans les statistiques administratives de 1992, la grande majorité des journées non travaillées issue de conflits généralisés provient des transports : SNCF, transports urbains, manutention portuaire avec un mouvement important des dockers (Furjot, 1993). D. Brochard avait intégré ces conflits dans le total des JINT de la source administrative. Au contraire, il est préférable d'exclure ces conflits des données administratives pour conserver un champ comparable de *conflits localisés hors transports*, pour 1992 comme pour 2004<sup>9</sup>.

Par ailleurs, il convient de souligner que les résultats obtenus ont avant tout une valeur indicative. En effet, l'enquête REPONSE n'est pas l'outil statistique approprié pour une mesure suffisamment robuste du volume de JINT, qui nécessite un échantillon d'établissements interrogés de taille supérieure (l'enquête Acemo Négociation répond mieux que l'enquête REPONSE à ces exigences – Cf. section 3).

Enfin, la conjoncture économique et sociale est différente en 1992 et 2004, même si, selon la série administrative, ces deux années ont en commun une baisse du nombre de JINT par rapport aux années qui les précèdent. Cependant, il ne s'agit pas de comparer le nombre de JINT de ces deux années mais de proposer, avec une méthode aussi homogène que possible, un ratio indiquant l'écart entre les deux sources. Ce ratio est le suivant :

$$\frac{\text{Nombre de JINT recensé par l'administration}}{\text{Nombre de JINT déclaré dans REPONSE}}$$

## ***2. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées d'après REPONSE***

### **2.1. Ajustement du champ REPONSE**

Le champ REPONSE est ajusté de manière homogène entre les deux éditions 1993 et 2005 pour correspondre au champ de la statistique administrative. Le secteur des transports est traité séparément dans cette étude.

Dans REPONSE 1993, parmi les 2 662 directions d'établissements interrogées, 316 déclarent des JINT (9,5 % des établissements après pondération). Cela correspond à la moitié des établissements qui ont connu au moins un arrêt de travail au cours des trois années précédant l'enquête. Pour la première édition de l'enquête REPONSE, la restriction concerne en définitive :

- les « services non marchands » (58 établissements, essentiellement des hôpitaux publics et des offices HLM) ;
- EDF et Gaz de France ;
- le secteur minier (2 établissements concernés) ;
- les Postes et Télécommunications (Ape 641A) ;
- les transports (Ape 601Z à 634C, ce qui exclut notamment la SNCF, la RATP et Air France).

À l'issue de cet ajustement, le nombre d'établissements déclarant des JINT en 1992 passe de 316 à 221. Le volume de JINT sur le champ de l'inspection de droit commun est *in fine* de 630 200 journées en 1992.

Dans REPONSE 2005, la question sur le nombre de JINT a été également posée aux représentants de la direction<sup>10</sup>. Parmi les 2 930 répondants, 509 ont indiqué un nombre de JINT (7,1 % des

---

<sup>9</sup> Dans REPONSE, la question sur le nombre de JINT dans l'établissement est posée sur l'année 2004, pas sur les trois dernières années comme pour beaucoup d'autres questions. De ce fait, cela ne comprend pas le mouvement national contre la réforme des retraites de 2003.

<sup>10</sup> Réponse à la question : « Au total, combien de journées de travail ont été perdues pour cause de conflit en 2004 dans

établissements interrogés après pondération). Cela correspond à près de la moitié des établissements qui ont déclaré avoir connu au moins un arrêt de travail au cours des trois dernières années (2002, 2003 et 2004). Afin de comparer l'enquête REPONSE avec la statistique administrative, il convient de restreindre le champ en terme de secteurs d'activité<sup>11</sup>. L'agriculture est exclue dans les deux sources. En revanche il faut ôter du fichier REPONSE 2005 certains établissements et secteurs qui ne sont pas dans le champ de l'inspection. Cette restriction porte sur 83 établissements :

- 22 établissements de l'énergie (production d'électricité et de gaz, dont 19 établissements appartenant aux entreprises EDF et Gaz de France) ;
- 15 établissements de la Poste ;
- 4 établissements de France Télécom ;
- 42 établissements de transports.

Aucun établissement du secteur minier n'est en revanche concerné en 2004.

On passe alors de 509 à 426 établissements. Le volume de JINT sur le champ de l'inspection de droit commun est *in fine* de 821 100 journées en 2004.

## 2.2. La comparaison 1992-2004 sur le champ de l'inspection du travail de droit commun

Le rapport entre le nombre de journées non travaillées recensé par l'inspection et celui issu de l'enquête REPONSE est de 23 % en 2004 contre 48 % en 1992 (tableau 3). Autrement dit, selon cette estimation, la sous-évaluation du nombre de journées de grève par la source administrative s'est sensiblement aggravée : trois quarts des JINT ne sont pas recensés. La restriction plus importante du champ REPONSE aboutit à réévaluer légèrement à la hausse le « taux de couverture » par la source administrative pour l'année 1992 : 48% des JINT ici contre 42 % dans l'étude de D. Brochard prenant en compte les transports et l'énergie.

Tableau 3

### Comparaison du nombre de journées non travaillées en 1992 et 2004, champ de l'inspection de droit commun

	Année 1992		Année 2004	
	Statistiques administratives	REPONSE	Statistiques administratives	REPONSE
	<i>conflits localisés</i>	<i>conflits localisés et généralisés</i>	<i>conflits localisés</i>	<i>conflits localisés et généralisés</i>
Nombre de JINT	304 300	630 200	190 600	821 100
Part des JINT recensée par l'administration	48%		23%	

Lecture : pour l'année 2004, le volume de journées non travaillées déclaré dans l'enquête REPONSE correspond à 23 % du volume de journées non travaillées recensé par l'inspection du travail.

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

---

votre établissement (nombre de jours de grève x nombre de salariés concernés) ? ».

<sup>11</sup> On ne peut distinguer les établissements d'au moins 20 salariés dans la source administrative car on ne dispose que de données agrégées par tranche de taille (0 à 49 salariés, 50 à 99, etc.) et de surcroît pas d'une ventilation des JINT croisant la taille et le secteur.

### 2.3. La comparaison 1992-2004 sur le champ de l'inspection du travail des transports

La détérioration du recensement des JINT par les inspecteurs du travail de droit commun contraste avec la stabilité constatée pour les transports (tableau 4). Dans ce secteur, le poids des grandes entreprises nationales qui communiquent des états annuels au ministère des transports, explique en partie la moindre sous-évaluation du nombre de journées de grève.

Tableau 4  
**Comparaison du nombre de journées non travaillées en 1992 et 2004, champ de l'inspection des transports**

	Année 1992		Année 2004	
	Statistiques administratives	REPONSE	Statistiques administratives	REPONSE
	<i>conflits localisés et généralisés</i>			
Nombre de JINT	131 000	288 300	157 300	358 000
Part des JINT recensée par l'administration	45%		44%	

Note : pour la source administrative en 1992, le chiffre est beaucoup plus élevé que celui publié à l'époque dans le Premières Synthèses (environ 50 000 JINT) : d'après la série 1973-2003 du ministère des transports - IGTT publiée dans un rapport récent du Conseil national des transports, le nombre total de JINT est en fait de 130 977. Les chiffres communiqués alors à la Dares ne tenaient visiblement pas compte des rectifications annuelles apportées ultérieurement par les grandes entreprises publiques (SNCF et RATP principalement).

Lecture : pour l'année 2004, le volume de JINT déclaré dans l'enquête REPONSE correspond à 44 % du volume de JINT recensé par l'inspection du travail des transports.

Sources : Inspection générale du travail des transports et Dares.

## 2.4. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées selon la taille des établissements (inspection du travail de droit commun)

La comparaison avec l'enquête REPONSE 2005 souligne à nouveau une plus forte sous-évaluation du nombre de journées non travaillées pour les petits établissements (moins de 50 salariés) et dans une moindre mesure pour les établissements moyens (100 à 499 salariés)<sup>12</sup>. Cette dernière tranche représente plus de la moitié des JINT en 2004 selon l'enquête REPONSE. Alors que les grèves sont plus intenses dans les établissements entre 100 et 500 salariés en 2004, la source administrative les recense beaucoup moins bien que douze ans auparavant.

Tableau 5  
Comparaison du nombre de journées non travaillées en 2004, selon la taille des établissements, champ de l'inspection de droit commun

Unité : nombre de JINT

Effectifs	Statistiques administratives	REPONSE	Part des JINT recensée par l'administration
	<i>conflits localisés</i>	<i>conflits localisés et généralisés</i>	
Moins de 50 salariés	13 200	105 800	12%
De 50 à 99 salariés	17 400	84 400	21%
De 100 à 499 salariés	88 300	434 600	20%
500 salariés et plus	74 500	196 300	38%
Ensemble	193 400	821 100	24%

Note : pour les statistiques administratives, le nombre total de journées non travaillées est ici augmenté d'environ 3 000 JINT (193 400 au lieu de 190 600 dans les tableaux précédents). Ces JINT proviennent des établissements ayant une activité de transport mais relevant de l'inspection de droit commun (cf. annexe). Les données agrégées disponibles ne permettent pas de les exclure de ce tableau.

Lecture : dans les établissements de moins de 50 salariés, le volume de JINT déclaré dans l'enquête REPONSE correspond à 12 % du volume de JINT recensé par l'inspection du travail (hors agriculture et transports).

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

<sup>12</sup> La comparaison avec l'enquête REPONSE 1993 n'est pas présentée ici car les chiffres de la Dares pour 1992 incluent les transports sans qu'il soit possible de les ventiler par taille d'établissement.

## 2.5. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées selon le secteur d'activité (inspection du travail de droit commun)

La sous-estimation du nombre de journées non travaillées par la source administrative varie selon le secteur. L'industrie est le secteur le mieux couvert par celle-ci : 30 % des JINT sont recensés par l'inspection (tableau 6). À l'inverse, les secteurs du bâtiment, du commerce et des services présentent un faible taux de couverture. Ces résultats sont notamment liés à la taille moyenne des établissements dans ces secteurs, inférieure à celle des établissements de l'industrie.

Tableau 6  
**Comparaison du nombre de journées non travaillées en 2004, selon le secteur d'activité, champ de l'inspection du travail de droit commun**

Unité : nombre de JINT

Activité économique	Statistiques administratives	REPONSE	Part des JINT recensée par l'administration
	<i>conflits localisés</i>	<i>conflits localisés et généralisés</i>	
Industrie	122 000	409 300	30%
Construction	3 400	36 600	9%
Commerce	13 000	66 900	19%
Services	51 000	308 300	17%
Non renseigné	1 200	-	-
Ensemble	190 600	821 100	23%

Note : les données présentées dans ce tableau ont une valeur indicative. L'enquête REPONSE n'est pas destinée à produire des estimations de JINT robustes par secteur d'activité.

Lecture : dans l'industrie, le volume de journées non travaillées déclaré dans l'enquête REPONSE correspond à 30 % du volume recensé par l'inspection du travail.

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

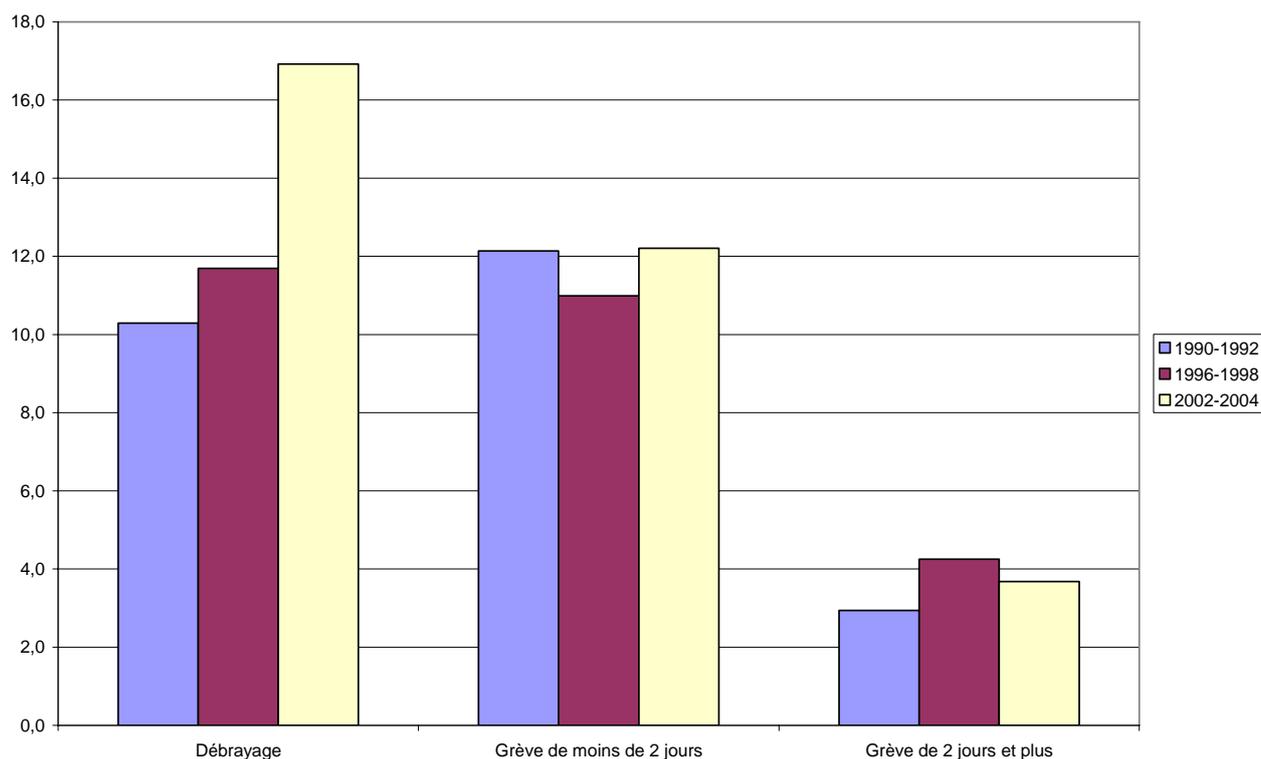
## 2.6. Évolution des formes de grève et sous-évaluation du nombre de journées non travaillées

D'après l'enquête REPONSE, les grèves sont plus fréquentes entre 2002 et 2004 qu'entre 1996 et 1998 : la part des établissements concernés par au moins un arrêt collectif de travail croît de deux points sur l'ensemble du champ, passant de 13 à 15 %. Le débrayage est la modalité d'arrêt du travail la plus fréquente. Comme le nombre d'établissements de vingt salariés et plus a augmenté au cours de cette période, le nombre d'établissements ayant connu une grève a progressé dans des proportions encore plus importantes.

Les évolutions des différentes formes de grève entre les trois enquêtes sont identiques pour les établissements appartenant au champ plus restreint de l'inspection du travail (graphique 2). On sait déjà que les débrayages sont sensiblement moins couverts par l'inspection du travail que des arrêts de travail plus longs (Brochard, 2003). Il ressort en outre de l'analyse des formes de grève recensées que la filière administrative repère de moins en moins de débrayages (tableau 7). Ainsi, l'indicateur JINT issu de la source administrative a manqué le développement de cette micro conflictualité qui apparaît comme un fait majeur de l'évolution de la grève aujourd'hui.

Graphique 2  
Évolution des formes de grève d'après REPONSE, champ de l'inspection du travail de droit commun

En % d'établissements



Champ : établissements de 50 salariés et plus relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : enquêtes REPONSE 1993, 1999 et 2005 (volet « représentant de la direction »), Dares.

Tableau 7  
**Nombre de grèves recensées par l'inspection du travail de droit commun, selon la forme**

<b>Formes recensées par l'inspection</b>	<b>1990-1993*</b>	<b>1996-1998</b>	<b>2002-2004</b>
Débrayages	1607	897	355
Arrêts continus	2613	2005	1326
<i>Total</i>	<i>4220</i>	<i>2902</i>	<i>1681</i>
<b>% débrayages</b>	<b>38,1%</b>	<b>30,9%</b>	<b>21,1%</b>

\* Période de 4 années incluant 1993 (Brochard, 2003).

Lecture : entre 2002 et 2004, 21 % des fiches de conflit font état d'un arrêt de travail ayant pris la forme d'un débrayage (79 % sous la forme d'arrêt continu).

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Direction générale du travail, base des conflits collectifs.

Les grèves de deux jours et plus sont en général mieux couvertes par l'inspection que les débrayages et les grèves de moins de deux jours. La baisse du nombre de journées non travaillées recensé par l'inspection concorde avec le recul des grèves longues observé dans l'enquête REPONSE par rapport aux années 1996-1998. Néanmoins, par rapport aux années 1990-1992, les arrêts de travail de deux jours et plus sont un peu plus fréquents entre 2002 et 2004. Ils semblent donc également affectés par la détérioration de la collecte administrative.

Tandis que les trois éditions de l'enquête REPONSE indiquent que les salariés recourent toujours à la grève pour défendre leurs revendications – même s'il s'agit principalement de la forme sporadique du débrayage - le nombre de jours de grève recensé par l'administration décroît : environ 400 000 JINT par an sont comptabilisées en moyenne au début des années 1990 contre 220 000 JINT par an entre 2002 et 2004.

### 3. La sous-évaluation du nombre de journées non travaillées d'après l'enquête Négociation

Le nombre de journées non travaillées recensé par la source administrative en 2005 est comparé ici avec celui de l'enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés en 2005 ». On confronte cette fois des données d'établissements (source administrative) et une enquête menée auprès d'entreprises. En dépit de cette différence d'échantillon, il est intéressant de disposer d'un troisième point de comparaison pour infirmer ou confirmer l'écart mesuré à partir de l'enquête REPONSE. Malgré les différences quant au niveau interrogé et à la méthode d'enquête, l'enquête Négociation confirme que la source administrative recense un quart environ des journées non travaillées (tableau 8).

Tableau 8  
Comparaison du nombre de journées non travaillées en 2005, champ de l'inspection de droit commun

	Statistiques administratives 2005	Acemo Négociation 2005
	<i>conflits localisés</i>	<i>conflits localisés et généralisés</i>
Nombre de JINT	216 700	875 500
Part des JINT recensée par l'administration	<b>25%</b>	

Lecture : en 2005, le volume de journées non travaillées déclaré dans l'enquête Négociation correspond à 25 % du volume recensé par l'inspection du travail.

Champ de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

Comme REPONSE, l'enquête Négociation comprend à la fois les grèves issues de mots d'ordre internes et externes à l'entreprise. Sur le champ de l'inspection de droit commun, la statistique administrative ne recense quant à elle que les conflits localisés, ce qui la conduit à proposer une mesure nécessairement sous-estimée (par rapport aux enquêtes REPONSE et Négociation). Dans l'enquête Négociation 2005, 48 % des entreprises déclarant une grève, indiquent un mot d'ordre que l'on peut classer comme externe, soit parce qu'elles le précisent elles-mêmes (signalant un « mot d'ordre national » par exemple), soit parce que l'on peut rattacher le motif exprimé à des journées d'action (grève contre la journée de solidarité lors du lundi de Pentecôte en 2005)<sup>13</sup>.

Si les motifs extérieurs à l'entreprise représentent une part importante des revendications déclarées, les salariés semblent plus volontiers prêts à répondre aux mots d'ordre internes : relativement à ces derniers, les motifs extérieurs incitent moins de salariés en moyenne à la grève et engendrent par conséquent moins de journées non travaillées que les motifs liés à l'entreprise. Il n'est pas possible d'évaluer, sur le total des 875 500 JINT recensées dans l'enquête Négociation, la part de celles résultant de mots d'ordres externes à l'entreprise. En revanche, on peut calculer le nombre moyen de JINT rapporté à l'effectif salarié dans l'entreprise, selon le type de revendications déclarées dans l'enquête en 2005. Or, ce nombre moyen de jours de grève par salarié est plus faible dans les entreprises déclarant uniquement des mots d'ordre externes que dans celles n'en citant aucun. Autrement dit, les mouvements nationaux et interprofessionnels continuent d'être des moments de mobilisation, y compris au sein du secteur privé. Mais il apparaît qu'une minorité de salariés, sans doute les plus sensibles aux mots d'ordre syndicaux, cessent effectivement le travail.

<sup>13</sup> La limite entre conflit localisé et conflit généralisé est parfois ténue. Une journée d'action professionnelle sur les salaires menée par les syndicats dans une branche peut être l'occasion pour les salariés d'exprimer également des revendications liées à leur situation dans l'entreprise. Dans ce cas précis, selon le répondant, les revendications pourront soit être signalées comme « extérieures », soit classées dans la rubrique « rémunérations », ou bien les deux à la fois.

L'essentiel des journées non travaillées résultant de grèves localisées, la sous-évaluation des JINT par la source administrative tient donc principalement aux lacunes de leur repérage par l'inspection du travail. La non prise en compte des conflits généralisés joue un moindre rôle. Toutefois, ces mouvements dépassant le cadre d'une entreprise peuvent également donner lieu à des manifestations en dehors du temps de travail (le week-end par exemple), manifestations qui ne se traduisent pas en termes de journées non travaillées puisqu'il ne s'agit pas de grèves.

Dans les transports, les directions des grandes entreprises nationales ont mis en place une remontée centralisée des journées de grève. Ces chiffres sont ensuite communiqués chaque année au ministère chargé des transports (IGTT). Compte tenu du poids de ces entreprises dans le secteur, les statistiques administratives captent l'essentiel des JINT (tableau 9). Pour 2005, la SNCF, la RATP et Air France ont également déclaré le nombre de JINT dans l'enquête Négociation.

Le taux de couverture estimé à partir de l'enquête Négociation est presque deux fois plus élevé que celui calculé à partir de l'enquête REPONSE (cf. tableau 3). L'enquête REPONSE n'est pas destinée à fournir des estimations robustes du nombre de JINT par secteur d'activité. En outre, cette différence d'estimation s'explique par le niveau d'interrogation des deux enquêtes. Dans l'enquête Négociation, l'information est collectée au niveau du siège des grandes entreprises nationales. En revanche, dans l'enquête REPONSE, ce sont les directions de quelques établissements appartenant à ces entreprises qui sont interviewées.

Tableau 9  
**Comparaison du nombre de journées non travaillées en 2005, champ de l'inspection des transports**

	<b>Statistiques administratives 2005</b>	<b>Acemo Négociation 2005</b>
	<i>conflits localisés et généralisés</i>	<i>conflits localisés et généralisés</i>
Nombre de JINT	414 500	501 000
Part des JINT recensée par l'administration	<b>83%</b>	

Lecture : en 2005, le volume de JINT déclaré dans l'enquête Négociation correspond à 83 % du volume de JINT recensé par l'inspection du travail des transports.

Sources : Inspection générale du travail des transports et Dares.

#### 4. La sous-évaluation du nombre d'établissements ou d'entreprises concernés

Un autre moyen d'étudier la sous-évaluation des grèves par les statistiques administratives est de confronter les unités (entreprises ou établissements) déclarant une grève dans les enquêtes à celles qui ont fait l'objet d'une « fiche de conflit » du côté de l'inspection du travail. On obtient ainsi un taux de « couverture » des unités « grévistes » par la source administrative. Les unités enquêtées sont des établissements dans REPONSE et des entreprises d'au moins dix salariés dans l'enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés ». Cette comparaison porte cette fois sur l'année 2006<sup>14</sup>.

Tableau 10  
Comparaison en termes d'unités recensées, champ de l'inspection de droit commun

	Nombre d'unités recensées dans l'enquête*	Ont fait l'objet d'un signalement par l'inspection**	Part des unités "conflictuelles" recensée par l'administration
REPONSE 1993	416	57	14%
REPONSE 1999	641	120	19%
Acemo Négociation 2006	946	110	12%
Ensemble sur les trois enquêtes	2003	287	<b>14%</b>

\* Établissements appartenant à des entreprises d'au moins 50 salariés pour REPONSE 1993, établissements d'au moins 20 salariés pour REPONSE 1999, entreprises d'au moins dix salariés pour l'enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés » 2006. Pour les deux éditions de l'enquête REPONSE, il s'agit du nombre d'établissements ayant connu au moins une grève au cours des *trois années* précédant l'enquête (Brochard, 2003). Dans l'enquête Négociation, il s'agit d'entreprises ayant connu au moins une grève au cours de *l'année* 2006.

\*\* REPONSE 1993 et 1999 : établissements déclarant une grève dans l'enquête REPONSE et ayant fait l'objet d'une « fiche de conflit ». Négociation 2006 : entreprises déclarant une grève dans l'enquête Négociation et dont au moins l'un des établissements a fait l'objet d'une « fiche de conflit ».

Lecture : parmi les 416 établissements dans lesquels la direction a déclaré au moins une grève dans REPONSE 1993, 57 établissements seulement (soit 14 %) ont fait l'objet d'une ou plusieurs fiches de conflit sur la période considérée (1990-1993).

Champ de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Sources : Dares et Direction générale du travail (base des conflits collectifs).

En 2006, 12 % des entreprises déclarant une grève dans l'enquête Négociation ont également fait l'objet d'au moins un signalement du côté de l'inspection (tableau 10). Pour les entreprises dont plusieurs établissements ont connu un arrêt de travail, cet indicateur sur évalue le repérage effectué par l'administration. En effet, il suffit qu'un seul établissement ait fait l'objet d'un signalement pour que l'on considère ici que l'entreprise est « couverte ».

La sous-estimation du nombre d'unités « grévistes » est plus forte que celle des journées non travaillées. Comme on l'a vu précédemment, les grèves se déroulant dans les grands établissements (500 salariés et plus) sont mieux couvertes par la source administrative (tableau 5). Or, ces conflits, impliquant des effectifs importants, sont à l'origine d'un grand nombre de journées non travaillées.

14 En effet, avant 2006 et la mise en place d'un nouveau système d'information, les fiches de l'inspection ne comprennent pas systématiquement l'identifiant de l'établissement (SIRET). Cet identifiant permet d'apparier la source administrative et les données d'enquêtes. Les travaux précédents, portant sur les années 1993 et 1999, avaient nécessité un important travail pour reconstituer *a posteriori* un fichier comportant, pour chaque grève repérée par l'inspection, le SIRET de l'établissement concerné (Brochard, 2003).

## CONCLUSION

Établie à partir de deux enquêtes différentes, la sous-évaluation du nombre de journées non travaillées sur le champ de l'inspection du travail de droit commun s'est sensiblement aggravée au cours des dernières années. D'après l'enquête REPONSE, un quart des journées de grève est recensé par l'inspection en 2004, contre la moitié en 1992. La comparaison à partir de l'enquête Négociation donne un taux très proche pour l'année 2005. La sous-estimation des grèves par l'inspection du travail des transports est nettement moindre et, surtout, semble stable dans le temps.

Non seulement le système de collecte administratif capte globalement de plus en plus mal le volume de journées de grève, mais il semble inadapté aux transformations du tissu productif. La très forte sous-estimation des arrêts de travail dans les PME et dans des secteurs comme la construction et les services aux entreprises - dont le poids dans l'emploi salarié tend à augmenter - nuit particulièrement à la pertinence de l'indicateur « JINT ».

Pour les entreprises hors transports, la tendance décrite par les statistiques administratives est celle d'une longue décrue, quasiment ininterrompue depuis la fin des années soixante-dix. Alors que, d'après l'enquête REPONSE, les arrêts de travail demeurent un mode d'action important, les statistiques administratives ont ainsi alimenté l'idée d'un épuisement de la grève. Ce sont surtout le conflit industriel classique et les grandes mobilisations professionnelles et interprofessionnelles qui ont décliné avec, parallèlement, une transformation des modes d'action collective en entreprise (montée des débrayages). Les statistiques du ministère du travail ont en quelque sorte reflété la perte de « visibilité » des grèves, du moins hors du secteur public.

Si le nombre de jours de grève était largement sous-estimé, les données d'enquêtes ne remettent toutefois pas en cause la tendance globale à la baisse décrite par la série administrative sur le champ de l'inspection de droit commun. En effet, avec entre 800 000 et 900 000 JINT, les niveaux estimés à partir des enquêtes REPONSE et Négociation sont bien en deçà des volumes enregistrés par l'administration au cours des années 1970. Surtout si l'on considère que la source administrative sous-estimait également le nombre de jours de grève à cette époque.

Le constat renouvelé des carences des statistiques administratives a conduit la Dares à changer de dispositif statistique pour mesurer l'intensité et l'évolution de la grève dans les entreprises. C'est désormais à partir de l'enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés » que sera bâtie la série statistique sur les grèves. Quand on tente de mesurer un tel phénomène, il est illusoire de prétendre à l'exhaustivité et à une « vérité » statistique absolue. Car même en s'adressant directement aux entreprises, il est parfois difficile de disposer d'informations précises sur la durée des grèves et le nombre de salariés impliqués, sans parler des réticences à faire état de ces conflits. Cependant, cette nouvelle enquête permet une meilleure prise en compte des grèves, notamment de la forme du débrayage, et donc une estimation plus fiable du nombre de journées non travaillées pour fait de grève. La grève n'est qu'un aspect de la conflictualité collective du travail, mais le volume de journées non travaillées demeure le seul indicateur synthétique permettant d'en suivre les évolutions annuelles.

## **ANNEXE : Harmonisation du champ sectoriel de l'inspection du travail avec les données d'enquêtes (REPONSE et Acemo Négociation)**

L'harmonisation des champs couverts par les deux sources conduit à supprimer des établissements dont la prise en charge échappe totalement ou en grande partie aux inspecteurs du travail de droit commun.

La précédente étude, menée à partir des deux premières éditions de l'enquête REPONSE, procédait en deux temps<sup>15</sup> :

- pour la comparaison en terme de JINT : une restriction de champ limitée en ôtant les établissements publics et ceux relevant du régime social agricole ;
- pour la comparaison en terme d'établissements couverts : une restriction de champ plus importante qui excluait en outre le secteur des transports, des télécommunications, de l'énergie et des mines.

On a retenu pour toutes nos comparaisons cette dernière harmonisation qui correspond mieux à ce que recouvrent réellement les statistiques administratives produites à partir des données de l'inspection. Pour les télécommunications, on a exclu les établissements de la Poste et de France Télécom en gardant les autres établissements classés dans ce secteur dans REPONSE 1993 (routage, édition, etc.) car ils sont dans le champ de l'inspection de droit commun.

Il existe en fait un écart entre la présentation des statistiques administratives avec des ventilations par secteurs en apparence exhaustives et la réalité du système de collecte. Les statistiques produites par la Dares ont longtemps prétendu embrasser l'ensemble du secteur privé hors agriculture et fonction publique. D. Brochard rappelle que le champ de l'inspection couvre l'ensemble des établissements privés, hors agriculture et transports, mais incluant les Établissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC, sauf ceux employant une majorité de fonctionnaires : Poste et France Telecom).

Dans les faits, des pans entiers de l'économie échappent (en partie ou totalement) au recensement opéré par les DDTEFP et les DRTEFP. Non seulement en raison des différents services d'inspections, mais aussi parce que l'information circule difficilement entre les directions des différents ministères. Notamment pour les établissements EDF et GDF dont les données sur les grèves sont censées être récupérées par les DRTEFP auprès des DRIRE. C'est pourquoi, dans les dernières publications de la Dares exploitant la source administrative, il a été précisé que les statistiques excluent *de fait*, outre les conflits des transports et de l'agriculture, les établissements de la Poste, de France Telecom, de Gaz de France et d'EDF.

L'analyse des fiches de l'inspection transmises à l'administration centrale (Direction générale du travail, base des conflits 1999-2005) a été utile pour définir les contours du champ de l'inspection de droit commun.

---

<sup>15</sup> D. Brochard supposait que les données agrégées sur les JINT bénéficiaient de collecte d'informations par les DDTEFP et les DRTEFP et incluaient donc notamment l'énergie et les mines. Vu le très faible nombre de JINT dans les données agrégées pour le secteur de l'énergie, il semble au contraire préférable d'exclure totalement les établissements du ressort des DRIRE. En revanche, pour la comparaison en terme d'établissements couverts par une fiche de conflit, se basant sur les remontées directes auprès de l'administration centrale, elle fait justement remarquer qu'il s'agit ici du champ de l'inspection de droit commun au sens strict (hors transports, énergie et mines).

## AGRICULTURE, SYLVICULTURE et PÊCHE

Ce secteur ne pose pas problème puisque les établissements agricoles sont systématiquement hors champ, à la fois dans la source administrative et dans les enquêtes.

Dans les fiches de conflits transmises, on trouve quelques établissements relevant de l'agriculture mais il s'agit en fait de conflits dans les départements d'outre-mer, départements exclus du champ de l'étude.

## TRANSPORTS

Le ressort de l'inspection des transports comprend les établissements dont l'activité principale relève du transport terrestre, aérien, fluvial et maritime. Cependant, l'inspection du travail du ministère chargé du travail est compétente dans les établissements qui ont une activité annexe de transport (plates-formes logistiques et entrepôts notamment). Comme, pour 1992, il était impossible de distinguer ces JINT de ceux de l'inspection des transports, et afin d'éviter toute ambiguïté, ces JINT ont été exclus pour 1992 et 2004. Cela représente de toute façon une faible différence : pour 2004, l'inspection de droit commun a recensé 2 880 JINT pour les transports, ce qui minore très légèrement le volume total de JINT (190 600 au lieu de 193 400).

D'autres entreprises comme les ports autonomes sont présentes à la fois dans les statistiques de l'inspection des transports (IGTT) et dans quelques fiches de l'inspection du travail de droit commun.

Compte tenu du faible poids des services annexes et des recoupements complexes entre les deux inspections, le choix a été fait d'exclure tous les établissements classés dans l'activité transports, y compris les services dits « auxiliaires des transports ».

## ÉNERGIE

Les agents des DRIRE exercent les attributions d'inspecteurs du travail dans le domaine de la production, du stockage et du transport du gaz et de l'électricité. Les DRIRE sont censées communiquer aux services déconcentrés du ministère du travail les données relatives aux conflits dans ces entreprises. Dans les faits, ces établissements ne sont pas couverts par la statistique administrative. Contrairement à l'étude précédente sur la comparaison des JINT agrégées (Brochard, 2003), la production d'électricité et de gaz (établissements EDF et GDF principalement) a été exclue dans les deux sources. En revanche, les autres entreprises du secteur sont couvertes par l'inspection du travail de droit commun (traitement de l'eau, production de chaleur, etc.).

## MINES

Le code du travail a confirmé la spécificité des mines et des carrières. Ainsi, en matière de sécurité et de santé des personnels, le code du travail confie aux fonctionnaires habilités par le ministre chargé des mines les attributions des inspecteurs du travail dans les exploitations de mines et de carrières.

Dans REPONSE 1993, deux établissements déclarant des JINT ont été exclus car ils sont du ressort des DRIRE : les « houillères du bassin de Lorraine » et les « mines de potasse d'Alsace ».

## SANTÉ ET SOCIAL

Les établissements privés de soins sont dans le champ de l'inspection de droit commun. En revanche, les hôpitaux publics ne sont pas du ressort de l'inspection du travail. Présents uniquement dans REPONSE 1993, ces établissements ont été exclus.

## RÉFÉRENCES

- BROCHARD D., (2003), « Évaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail », *Document d'études*, Dares, n° 79.
- CARLIER A., DE OLIVEIRA V., (2005), « Les conflits du travail en 2004 : les salaires, premier thème de revendication », *Premières Synthèses*, Dares, n° 45.1.
- CARLIER A., TENRET E., (2007), « Des conflits du travail plus nombreux et plus diversifiés », *Premières Synthèses*, Dares, n° 08.1.
- CARLIER A., NABOULET N., (2007), « Négociations collectives et grèves dans le secteur marchand : en 2005, la moitié des entreprises d'au moins 50 salariés a négocié », *Premières Synthèses*, Dares, n° 28.1.
- CARLIER A., NABOULET N., (2008), « Négociations collectives et grèves dans le secteur marchand en 2006 », *Premières Synthèses*, Dares, n° 27.3.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (1998), « Prévention et résolution des conflits du travail », *rapport* présenté par Guy Naulin, Éditions des Journaux officiels.
- COUTROT T. (1996), « Relations sociales en entreprise : voir midi à sa porte », *Travail et Emploi*, Dares, n° 66.
- FURJOT D., (1993), « Les conflits du travail en 1992 », *Premières Informations*, Dares, n° 343, juin.

Site internet du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, études et statistiques de la Dares, rubrique relations professionnelles (<http://www.travail.gouv.fr>).

- N° 1 *La négociation salariale de branche entre 1985 et 1993*, par Olivier BARRAT (DARES), septembre 1994.
- N° 2 *Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude sur la période 1984-1992*, par S. LAGARDE (INSEE), E. MAURIN (DARES), C. TORELLI (INSEE), octobre 1994.
- N° 3 *L'impact du coût sur la substitution capital-travail*, par Ferhat MIHOUBI (DARES), novembre 1994.
- N° 4 *Éducation, expérience et salaire. Tendances et évolutions de long terme*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), novembre 1994.
- N° 5 *Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), décembre 1994.
- N° 6 *Perception et vécu des professions en relation avec la clientèle*, par Sabine GUYOT et Valérie PEZET (Institut pour l'amélioration des conditions de travail), déc. 1994.
- N° 7 *Collectifs, conflits et coopération dans l'entreprise*, par Thomas COUTROT (DARES), février 1995.
- N° 8 *Comparaison entre les établissements des PME des grandes entreprises à partir de l'enquête RÉPONSE*, par Anna MALAN (DARES) et Patrick ZOUARY (ISMA), septembre 1996.
- N° 9 *Le passage à une assiette valeur ajoutée pour les cotisations sociales : une approche sur données d'entreprises*, par Gilbert CETTE et Élisabeth KREMP (Banque de France), novembre 1996.
- N° 10 *Les rythmes de travail*, par Michel CÉZARD et Lydie VINK (DARES), décembre 1996.
- N° 11 *Le programme d'entretien auprès des 900 000 chômeurs de longue durée - Bilan d'évaluation*, par Marie RUAULT et René-Paul ARLANDIS (DARES), mars 1997.
- N° 12 *Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus*, par Marianne CHAMBAIN et Ferhat MIHOUBI (DARES), avril 1997.
- N° 13 *Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? Une analyse comparée des cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis*, par Olivier CORTES et Sébastien JEAN (CEPII), mai 1997.
- N° 14 *Bilan statistique de la formation professionnelle en 1995-1996* - DARES, mai 1997.
- N° 15 *Les bas salaires en France 1983-1997*, par Pierre CONCIALDI (IRES) et Sophie PONTHEUX (DARES), octobre 1997.
- N° 16 *Les jeunes en difficulté à travers le réseau des missions locales et des PAIO entre 1994 et 1996 - Résultats du panel TERSUD de 1997*, DARES et DIJ, janvier 1998.
- N° 17 *L'impact macro-économique d'une politique de RTT : l'approche par les modèles macro-économiques*, DARES (Mission analyse économique), SEMEF-BDF, OFCE, janvier 1998.
- N° 18 *L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90*, par Jacques CAPDEVIELLE et Arlette FAUGERES (CEVIPOF), janv. 1998.
- N° 19 *Intéressement et salaires : Complémentarité ou substitution ?* par Sylvie MABILE, DARES, mars 1998.
- N° 20 *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*, par Hubert JAYET, Université des sciences et technologies de Lille I, avril 1998.
- N° 21 *Analyse structurelle des processus de création et de suppression d'emplois*, par Frédéric KARAMÉ et Ferhat MIHOUBI, DARES, juin 1998.
- N° 22 *Quelles place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996 ?*, par Franck PIOT, DARES, août 1998.
- N° 23 *Deux années d'application du dispositif d'incitation à la réduction collective du temps de travail*, par Lionel DOISNEAU, DARES, sept. 1998.
- N° 24 *Le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes », d'octobre 1997 à octobre 1998*, par Françoise BOUYGARD, Marie-Christine COMBES, Didier GÉLOT, Carole KISSOUN, DARES, novembre 1998.
- N° 25 *Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale*, par Sandrine DUCHÊNE et Alain JACQUOT, DARES et INSEE, mars 1999.
- N° 26 *Stratégies concurrentielles et comportements d'emploi dans les PME - Un état de la littérature*, par Philippe TROUVÉ, avril 1999.
- N° 27 *Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi (CES-SIFE), Rapport final pour la convention du 15/06/98 (n° 98020) passée entre le Gréquam et la Dares*, Christelle BARAILLER, mai 1999.
- N° 28 *Les inégalités salariales entre hommes et femmes dans les années 90*, par Dominique MEURS et Sophie PONTHEUX, ERMES- Paris II et DARES, juin 1999.
- N° 29 *Les allocataires du RMI et l'emploi*, par Dominique ARNOUT (Rapport de stage), juin 1999.
- N° 30 *Les stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail*, par Anne-Lise AUCOUTURIER, Thomas COUTROT (DARES) et Étienne DEBAUCHE (Université Paris X-Nanterre), septembre 1999.
- N° 31 *Le mandatement dans le cadre de la loi du 13 juin 1998*, par Christian DUFOUR, Adelheid HEGE, Catherine VINCENT et Mouna VIPREY (IRES), octobre 1999.
- N° 32 *L'effort financier des collectivités locales dans la lutte contre le chômage et pour l'aide à l'emploi*, par Jacques ABEN, Paul ALLIES, Mohammad-Saïd DARVICHE, Mohammed DJOULDEM, Muriel FROELICH, Luis DE LA TORRE, octobre 1999.
- N° 33 *La dynamique asymétrique des flux de création et de suppression d'emplois : une analyse pour la France et les États-Unis*, par Frédéric KARAMÉ (DARES), nov. 1999.
- N° 34 *Évaluation d'une mesure de politique pour l'emploi : la convention de conversion*, par Marc WEIBEL (rapport de stage), janvier 2000.
- N° 35 *Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail*, par Murielle FIOLE, Vladimir PASSERON et Muriel ROGER, janvier 2000.
- N° 36 *La durée annuelle et l'aménagement du temps de travail en 1994*, par Annie DELORT et Valérie LE CORRE, février 2000.
- N° 37 *Analyse des premiers accords conventionnés de passage à 35 heures - Étude monographique de 12 accords*, par Pierre BOISARD et Jérôme PELISSE, février 2000.
- N° 38 *Syndrome, miracle, modèle polder et autres spécificités néerlandaises : quels enseignements pour l'emploi en France ?*, par Sébastien JEAN (CEPII), août 2000.
- N° 39 *La mise en œuvre de la formation dans les contrats de qualification - Rapport final*, par Marie-Christine COMBES (GPI-MIS), octobre 2000.
- N° 40 *L'impact du développement des services sur les formes du travail et de l'emploi - Rapport final pour la Dares* -, par Christian du TERTRE et Pascal UGHETTO (IRIS-Université Paris-IX-Dauphine), novembre 2000.
- N° 41 *Le suivi du plan social par l'employeur au service de l'amélioration du processus décisionnel : l'apport de trois études de cas*, par Christophe CORNOLT, Yves MOULIN et Géraldine SCHMIDT (Université Nancy II), février 2001.
- N° 42 *L'impact des marchés financiers sur la gestion des ressources humaines : une enquête exportatrice auprès des grandes entreprises françaises*, par Sabine MONTAGNE et Catherine SAUVIAT (IRES), mars 2001.
- N° 43 *L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage (Convention d'étude Dares-Ires)*, par Hervé HUYGHUES DESPOINTES, Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER, mars 2001.
- N° 44 *L'adaptation des marchés du travail à l'évolution des systèmes de retraite*, par Antoine BOMMIER, Thierry MAGNAC et Muriel ROGER, avril 2001.
- N° 45 *Étude de la démographie des organismes de formation continue*, par Isabelle BAUDEQUIN, Annie CHANUT, Alexandre MELIVA (DARES et CEREQ), juin 2001.
- N° 46 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite. Une approche par métiers*, par Agnès TOPIOL (DARES), juillet 2001.
- N° 47 *Prospective des métiers à l'horizon 2010 : une approche par familles d'activité professionnelles*, par Agnès TOPIOL (DARES), juin 2001.
- N° 48 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite*, juillet 2001.
- N° 49 *L'information statistique sur la participation des entreprises à la formation continue : état des lieux et évolutions possibles*, août 2001.
- N° 50 *Base de données des comptes sociaux des entreprises commerciales (fichiers DIANE). Panel DIANE/UNEDIC, période 1991-1999*, par Anne SAINT-MARTIN (DARES), janvier 2002.
- N° 51 *Dynamique des métiers et usage de l'informatique : une approche descriptive*, par Thomas COUTROT (DARES) et Jennifer SIROTEAU, février 2002.
- N° 52 *Licenciements et marchés financiers : les illégitimités de la convention financière*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 53 *Mécanisme du plan de licenciement : déconstruction d'argumentaires économiques de projets de licenciements*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 54 *À la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures*, par Jérôme PELISSE (CEE), mai 2002.
- N° 55 *La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux, négociations et pratiques des entreprises*, par Lionel JACQUOT (LASTES) et Nora SETTI (GREE), avril 2002.
- N° 56 *Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie*, par Marc-Antoine ESTRADE et Dominique MEDA (DARES), mai 2002.
- N° 57 *Enquête passages : projets, attitudes, stratégies et accords liés à la généralisation des 35 heures - Guide méthodologique et analyse préliminaires*, par Mathieu BUNEL, juillet 2002.
- N° 58 *Cohésion sociale, emploi et compétitivité : éléments pour un débat*, par Rachel BEAUJOLIN-BELLET, Marc-Antoine ESTRADE, Jean-Yves KERBOUC'H, Tristan KLEIN, Frédéric LERAI, Dominique MEDA, Anne SAINT-MARTIN, Frédéric TRIMOUILLE (DARES), août 2002.
- N° 59 *La politique de l'emploi au prisme des territoires*, par Thierry BERTHET, Philippe CUNTIGH (CERVL-CEREQ) et Christophe GUITTON (DARES), septembre 2002.
- N° 60 *Comparaison internationales de durée et de productivité*, par Odile CHAGNY et Mireille BRUYERE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), sept. 2002.
- N° 61 *L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel*, par Aline OLIVEIRA (ENSAE) et Valérie ULRICH (DARES), sept. 2002.
- N° 62 *Les effets du dispositif d'intéressement sur l'insertion au marché du travail des bénéficiaires de l'allocation chômage*, par Nadia ALIBAY et Arnaud LEFRANC (Université de Cergy-Pontoise), octobre 2002.
- N° 63 *Normes d'emploi et marché du travail dans les métiers liés aux technologies de l'information*, par Yannick FONDEUR et Catherine SAUVIAT (DARES), nov. 2002.
- N° 64 *Enquête « RÉPONSE » 1998 - Questionnaire « Représentants du personnel » - De la participation au conflit*, par Daniel FURJOT (DARES), déc. 2002.
- N° 65 *Développement et dialogue social - Les TPE face aux 35 heures*, par Pascal CHARPENTIER (CNAM) et Benoît LEPLEY (GIP-MIS), janvier 2003.
- N° 66 *La mobilité professionnelle et salariale des salariés âgés analysée à travers les DADS*, par Frédéric LAINÉ, mars 2003.
- N° 67 *Un indicateur régional d'évolution mensuelle d'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus*, par Magda TOMASINI, avril 2003.
- N° 68 *La réorganisation du travail et son impact sur les performances des entreprises industrielles : une analyse sur données françaises 1995-1999*, par Véronique JANOD et Anne Saint-Martin, avril 2003.
- N° 69 *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, par Hélène GARNER-MOYER, mai 2003.
- N° 70 *Impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage - 2ème partie Espagne - Italie*, par Florence LEFRESNE (IRES) et Carole TUCHSZIRER (IRES), mai 2003.
- N° 71 *Souplesse et sécurité de l'emploi : Orientations d'études et de recherches à moyen terme*, coordination par Carole Yerochewski, juin 2003.
- N° 72 *Séries de données sur les mouvements de main-d'oeuvre 1996-2001*, par Lucile Richet-Mastain, juillet 2003.
- N° 73 *35 heures et mise en oeuvre des dispositifs de modulation/annualisation dans les enquêtes REPONSE et PASSAGES*, par Matthieu Bunel, août 2003
- N° 74 *Le licenciement pour motif personnel : une catégorie juridique aux contours flous et difficiles à cerner par les statistiques administratives*, par Maria-Teresa Pignoni et Patrick Zouary (Si2S), octobre 2003
- N° 75 *Plan national d'action pour l'emploi 2003. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail et Norbert Holcblat, octobre 2003.
- N° 76 *Les estimations mensuelles d'emploi salarié dans le secteur concurrentiel*, par Raphaël Cancé, octobre 2003.

- N° 77 *Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT*, par Gilbert CETTE (CEDERS), Nicolas DROMEL (GREQAM) et Dominique Méda (DARES), novembre 2003.
- N° 78 *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire. Une étude à partir du panel européen des ménages*, par Bertrand LHOMMEAU (DARES), novembre 2003.
- N° 79 *Evaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail*, par Delphine BROCHARD (MATISSE-CNRS), novembre 2003.
- N° 80 *Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles*, par Fathi FAKHFAKH (Université Paris II - ERMES), Séverine LEMIERE (Université du Littoral - MATISSE), Marie-Pierre MERLATEAU (Université Paris II - ERMES) et Dominique MEURS (Université Paris II - ERMES), janvier 2004.
- N° 81 *Arbitrage entre flexibilité interne et flexibilité externe : une analyse empirique*, par Matthieu BUNEL (IREGE - Université de Savoie), mai 2004.
- N° 82 *Dossier Age et emploi : synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Frédéric LERAIS et Pierre MARIONI, mai 2004.
- N° 83 *La contribution des femmes à la performance* : une revue de la littérature, par Sophie LANDRIEUX-KARTOCHIAN (Université Paris I - Panthéon Sorbonne, CERGORS), octobre 2004
- N° 84 *En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays européens*, par François BRUNET, octobre 2004.
- N° 85 *Etude de qualité sur le questionnement relatif au temps de travail dans les enquêtes Acemo*, par l'ENSAE Junior Etudes, octobre 2004.
- N° 86 *Les processus de mise en oeuvre de l'offre de formation Unédic dans le cadre du PARE* (plan d'aide au retour à l'emploi), par Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZI RER (IRES), avec la collaboration statistique de Hervé Huyghues Despointes, octobre 2004.
- N° 87 *Quels effets de la négociation salariale d'entreprise sur l'évolution des salaires entre 1999 et 2001 ?*, par Abdenor BRAHAMI et Catherine DANIEL, novembre 2004.
- N° 88 *Plan national d'action pour l'emploi 2004. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail, novembre 2004.
- N° 89 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares) et E. YILMAZ (stagiaire du DESS «Techniques statistiques et informatiques» Université Panthéon Assas Paris 2), décembre 2004.
- N° 90 *Les pouvoirs du temps. La transformation des régulations dans les organisations du travail après la RTT*, par Michel PEPIN, en collaboration avec Bernard DOERFLINGER, Yves JORAND, Myriam MAUFROY (ESSOR Consultants), janvier 2005.
- N° 91 *Mixité professionnelle et performance des entreprises, le levier de l'égalité*, par Catherine ACHIN, Dominique MEDA, Marie WIERINK, janvier 2005.
- N° 92 *La place du travail dans l'identité*, par Hélène GARNER, Dominique MEDA (Dares), et Claudia SENIK (Delta, Paris IV), janvier 2005.
- N° 93 *Audit de l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (EMMO)*, par Heidi WECHTLER, janvier 2005.
- N° 94 *Modalités de passage à 35 heures des TPE*, par Victor DE OLIVEIRA, février 2005
- N° 95 *Evaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires*, par Christine CHARPAIL, Tristan KLEI, Serge ZILBERMAN, février 2005.
- N° 96 *Contribution Delalande : quels dispositifs similaires ou alternatifs en Europe du Nord*, par Violaine DELTEIL et Dominique REDOR (GIPMIS), février 2005.
- N° 97 *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup Wolff (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 97bis *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique. Annexes*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup WOLFF (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 98 *La mixité professionnelle : les conditions d'un développement durable*, par Mcihèle FORTE, Myriam NISS, Marie-Claude REBEUH, Emmanuel TRIBY (BETA, Cereq, Université Louis Pasteur de Strasbourg), février 2005.
- N° 99 *Bilan d'activité 2003 des missions locales et des PAIO*, par Camille BONAÏTI (Dares) et Amaria SEKOURI (DGEFP), avril 2005.
- N° 100 *RTT et organisation du travail : l'incidence des lois Aubry II*, par P. CHARPENTIER (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), H. HUYGHUES DESPOINTES, M. LALLÈMENT (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), F. LEFRESNE (IRES et GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), J. LOOS-BARON (BETA/LATTS-CNRS, CNAM-CNRS), N. TURPIN-HYARD (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), mai 2005.
- N° 101 *Éléments de bilan sur les travaux évaluant l'efficacité des allègements de cotisations sociales employeurs*, par Véronique REMY, juillet 2005.
- N° 102 *Les réticences à entrer dans le cadre légal des 35 heures*, par Y. JORAND et J.-M. GELIN (Selari ESSOR), D. TONNEAU et F. FORT (CGS), B. DOERFLINGER, M. PEPIN et M. MAUFROY (Essor Consultants), juillet 2005.
- N° 103 *Allègements généraux de cotisations sociales et emploi peu qualifié : de l'impact sectoriel à l'effet macro-économique*, par Stéphanie JAMET (Dares lors de la réalisation de l'étude), août 2005.
- N° 104 *La négociation de branche sur la formation professionnelle : les apports de la négociation de branche suite à la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie*, par Caroline RIVIER et Carine SEILER, sous la direction de Jean-Marie LUTTRINGER (Circé), septembre 2005.
- N° 105 *Après un contrat aidé : les conditions de vie s'améliorent*, par Emmanuel BERGER et Tristan KLEIN, septembre 2005.
- N° 106 *Difficultés d'emploi, santé et insertion sociale*, par François BRUN, Colette LEYMARIE, Emma MBIA, Patrick NIVOLLE (Centre d'études de l'emploi), collaboration extérieure : Marie MARIN, octobre 2005.
- N° 107 *La sécurisation des trajectoires professionnelles*, par Dominique MEDA et Bertrand MINAULT, octobre 2005.
- N° 108 *Le licenciement des salariés protégés. Processus et enjeux*, par Mario CORREIA (Institut du travail d'Aix-en-Provence, LEST) et Nicole MAGGI-GERMAIN (Institut des sciences sociales du travail, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, DCS), février 2006.
- N° 109 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activité (nomenclature 2003 niveau 31) - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares), mars 2006.
- N° 110 *Les relations professionnelles dans les pays d'Europe centrale et orientale au tournant de l'entrée dans l'Union européenne. Survey de littérature*, par M. WIERINK, mars 2006.
- N° 111 *Renégocier la RTT. Les enseignements de 16 démarches d'entreprise*, par M. PEPIN, B. DOERFLINGER, Y. JORAND, P. NICOLAS (Essor Consultants) et D. TONNEAU (Ecole des Mines de Paris), avril 2006.
- N° 112 *La mesure d'un effet global du projet d'action personnalisé*, par Etienne DEBAUCHE et Stéphane JUGNOT, avril 2006.
- N° 113 *La politique spécifique de l'emploi et de la formation professionnelle : un profit à moyen terme pour les participants ? Les exemples du CIE, du CES et du SIFE*, par Karl EVEN et Tristan KLEIN, avril 2006.
- N° 114 *Stratégie européenne pour l'emploi. Évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, coordination Christine CHARPAIL et Frédéric LERAIS, avril 2006.
- N° 115 *Les expositions aux risques professionnels - Les ambiances et contraintes physiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 116 *Pourquoi les moins qualifiés se forment-ils moins ?*, par Camille BONAÏTI, Aurore FLEURET, Patrick POMMIER, Philippe ZAMORA, juillet 2006.
- N° 117 *Le CDD : un tremplin vers le CDI dans deux tiers des cas... mais pas pour tous*, par Bérangère JUNOD, juillet 2006.
- N° 118 *Les expositions aux risques professionnels - Les produits chimiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 119 *Anticipation et accompagnement des restructurations d'entreprises : dispositifs, pratiques, évaluation*, par R. BEAUJOLIN-BELLET (coordination), Ch. CORNOLTI, J.-Y. KERBOUC'H, A. KUHN, Y. MOULIN (Reims Management School), et la collaboration de J.-M. BERGERE, F. BRUGGEMAN, B. GAZIER, D. PAUCARD, C.-E. TRIOMPHE, octobre 2006.
- N° 120 *Les expositions aux risques professionnels - Les contraintes organisationnelles et relationnelles - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), octobre 2006.
- N° 121 *Les expositions aux risques professionnels par famille professionnelle - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), décembre 2006.
- N° 122 *Intérim : comparaison de sources*, par Basma SAADAoui, en collaboration avec Nicolas de RICCARDIS, mars 2007.
- N° 123 *Allègements de cotisations sociales et coûts sectoriels. Une approche par les DADS*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, avril 2007.
- N° 124 *Séries de données régionales sur les mouvements de main-d'oeuvre entre 1996 et 2005*, par Bruno LUTINIER, mai 2007.
- N° 125 *Colloque "Age et emploi". Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'action. Synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Pierre MARIONI, juin 2007.
- N° 126 *Accès à l'emploi et qualité de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail*, par Claire FANJEAU (Université Paris I et Centre d'études de l'emploi), juin 2007.
- N° 127 *Le poids du temps partiel dans les trajectoires professionnelles des femmes*, par Sophie RIVAUD (stagiaires à la Dares) et Valérie ULRICH, juillet 2007.
- N° 128 *Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi-2005 à la fin 2006*, par Etienne DEBAUCHE, Thomas DEROYON, Fanny MIKOL et Hélène VALDELIEVRE, août 2007.
- N° 129 *Les déterminants de l'emploi non-salarié en France depuis 1970*, par Grégoire LURTON (EnsaE) et Fabien TOUTLEMONDE (Dares), septembre 2007.
- N° 130 *Revue de littérature : organisations patronales en France et en Europe* par Marion RABIER (ENS/EHESS - Dares), décembre 2007.
- N° 131 *The social multiplier and labour market, participation of mothers*, par Eric MAURIN (PSE) et Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 132 *L'influence causale du nombre d'enfants et de leur âge de première scolarisation sur l'activité des mères : une revue de la littérature*, par Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 133 *Conséquences des fusions-acquisitions sur la gestion de la main-d'oeuvre : une analyse empirique sur les données françaises pour la vague de la fin des années 1990*, par Matthieu BUNEL (CEE, Université de technologie de Belfort-Montbéliard), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée), Lucie GONZALEZ (Dares-MAE), janvier 2008.
- N° 134 *Les politiques d'allègements ont-elles un effet sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires ?*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, janvier 2008.
- N° 135 *Le recours au chômage partiel entre 1995 et 2005*, par Oana CALAVREZO (LEO et CEE), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée) et Emmanuelle WALKOWIAK (LEO et CEE), février 2008.
- N° 136 *Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004*, par Catherine DANIEL, février 2008.
- N° 137 *Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004 : une étude de l'évolution des implantations et des audiences syndicales*, par Olivier JACOD avec la collaboration de Rim BEN DHAOU (EnsaE), avril 2008.

- N° 138 ***Les disparités spatiales de sortie du chômage : vingt-deux analyses régionales***, par Emmanuel DUGUET, Yannick L'HORTY (Université d'Evry-Val d'Essonne, EPEE, Centre d'études de l'emploi et TEPP), André WISSELER (Centre d'études de l'emploi et TEPP), Florent SARI (Université de Paris-Est, OEP, Centre d'études de l'emploi et TEPP), Jonathan BOUGARD et Luc GOUPIL (Centre d'études de l'emploi), mai 2008.
- N° 139 ***Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquêtes***, par Alexandre CARLIER, août 2008.